



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS
LOCALES

BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE LA
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Affaire suivie par : M. Dominique LEPPERT

Tél. : 03 89 29 23 07

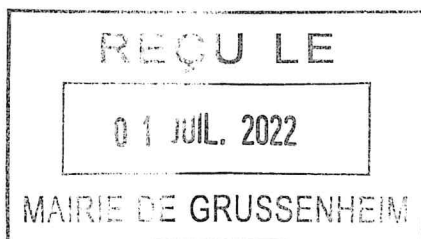
dominique.leppert@haut-rhin.gouv.fr

Colmar, le **29 JUIN 2022**

Le préfet du Haut-Rhin

à

Monsieur le maire de Grussenheim
Mairie
25 Grand'Rue
68320 GRUSSENHEIM



LR/AR

Objet : saisine de la Chambre régionale des comptes

P.J. : un arrêté

En date du 12 avril 2022 puis du 26 avril 2022, votre conseil municipal a rejeté le budget primitif 2022 « principal » qui était soumis à son approbation.

Bien que le budget primitif 2022 annexe « lotissement du moulin » ait été adopté à l'unanimité le 12 avril 2022 par l'assemblée délibérante, celui-ci est une pièce nécessaire à la complétude de la saisine de la chambre régionale des comptes (CRC) Grand Est.

La CRC Grand Est, saisie par mes soins au titre de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), a rendu son avis le 8 juin 2022, assorti des propositions nécessaires au règlement des budgets de votre commune. Cet avis vous a été notifié par la CRC Grand Est.

Vous trouverez ci-joint mon arrêté portant règlement et rendant exécutoire vos budgets primitifs 2022 « principal » et annexe « lotissement du moulin ».

Ces budgets étant désormais réglés, les dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT qui restreignaient les pouvoirs budgétaires de l'exécutif ne s'appliquent plus.

En application de l'article L.1612-19 du CGCT, le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la CRC Grand Est et, sans attendre cette réunion, l'avis formulé par la CRC Grand Est et le présent arrêté et ses annexes doivent faire l'objet d'une publicité immédiate.

Mes services restent à votre disposition pour toute question complémentaire et pour vous conseiller.

Le préfet,



LOUIS LAUGIER

Copie pour information à :

Madame la directrice départementale des finances publiques par intérim



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS
LOCALES

BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE LA
COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Arrêté du 29 JUIN 2022

**portant règlement des budgets primitifs 2022 de la commune de Grussenheim
et les rendant exécutoires**

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-2 et L.1612-19, et R.1612-11 et R.1612-16 ;

VU les délibérations du 12 avril 2022 et du 26 avril 2022 par lesquelles le conseil municipal de Grussenheim a rejeté le projet de budget primitif 2022 « principal » par huit voix contre ;

VU la saisine du 12 mai 2022 de la chambre régionale des comptes Grand Est en application de l'article L.1612-2 de code général des collectivités territoriales enregistrée le 12 mai 2022 ;

VU l'avis rendu le 8 juin 2022 par la chambre régionale des comptes Grand Est proposant d'arrêter les budgets sur la base du projet de budget établi par le maire sous réserve des modifications énoncées dans l'avis précité ;

Considérant que le budget primitif 2022 annexe « lotissement du moulin » adopté à l'unanimité le 12 avril 2022 par le conseil municipal de Grussenheim est une pièce nécessaire à la complétude de la saisine de la chambre régionale des comptes Grand Est ;

Sur proposition du sous-préfet, secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

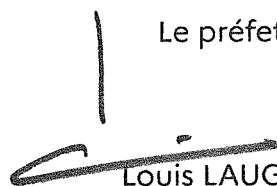
Article 1^{er} : Les budgets primitifs 2022 « principal » et annexe « lotissement du moulin » de la commune de Grussenheim sont réglés et rendus exécutoires conformément à l'annexe 1 du présent arrêté pour le budget « principal » et à l'annexe 2 pour le budget annexe « lotissement du moulin ».

Article 2 : Le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la Chambre régionale des comptes Grand Est et, sans attendre cette réunion, l'avis formulé par la Chambre régionale des comptes Grand Est et le présent arrêté et ses annexes doivent faire l'objet d'une publicité immédiate.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, la directrice départementale des finances publiques du Haut-Rhin par intérim et le maire de Grussenheim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à la chambre régionale des comptes Grand Est.

À Colmar, le 29 JUIN 2022

Le préfet,



Louis LAUGIER

Délais et voies de recours :

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cette notification peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Strasbourg. Elle peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai auprès du préfet du Haut-Rhin. Le silence gardé par l'autorité préfectorale pendant deux mois équivaut à un rejet et ouvre un nouveau délai de deux mois pour un éventuel recours contentieux.

Annexe 1 : budget primitif 2022 « principal »

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
Commune (BP) - GRUSSENHEIM (n° SIRET : 21680110000019)
VUE D'ENSEMBLE
- Exercice 2022 -

			FONCTIONNEMENT	
			DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
+			+	+
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT		632 848 €	501 457 €
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		0 €	0 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0 €	131 391 €
=			=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		632 848 €	632 848 €
			INVESTISSEMENT	
			DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
+			+	+
	CREDITS D'INVESTISSEMENT		159 415 €	160 802 €
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		0 €	0 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		0 €	47 544 €
=			=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		159 415 €	208 347 €
			TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET		792 263 €	841 195 €

Section d'investissement du budget principal

Recettes d'investissement - répartition par article (en euros)

Article	Investissement - Recettes	Montant
1322	Régions	4 681
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	4 300
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 981
10222	F.C.T.V.A.	11 300
10226	Taxe d'aménagement	5 000
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	16 300

Dépenses d'investissement - répartition par article (en euros)

Article	Investissement - Dépenses	Montant
2031	Frais d'études	20 000
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000
2138	Autres constructions	13 000
21534	Réseaux d'électrification	27 000
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 200
21578	Autre matériel et outillage de voirie	600
2188	Autres immobilisations corporelles	1 200
21	Immobilisations corporelles	43 000
2313	Constructions	35 000
23	Immobilisations en cours	35 000
1641	Emprunts en euros	38 967
16	Emprunts et dettes assimilées	38 967
020	Non trouvé	10 272
020	Dépenses imprévues d'investissement	10 272

Section de fonctionnement du budget principal

Recettes de fonctionnement - répartition par article (en euros)

Article	Fonctionnement - Recettes	Montant
7022	Coupes de bois	960
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	800
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	10 000
70388	Autres redevances et recettes diverses	4 200
70876	par le GFP de rattachement	10 000
70878	par d'autres redevables	8 000
70	Produits des services, du domaine et ventes...	33 960
73111	Impôts directs locaux	204 873
73112	Cotisations sur la valeur ajoutée des Entreprises	2 616
73114	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	1 707
7343	Taxe sur les pylônes électriques	25 980
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	13 000
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	25 000
73	Impôts et taxes	273 176
7411	Dotations forfaitaire	66 852
74121	Dotations de solidarité rurale	9 000
742	Dotations aux élus locaux	3 000
7472	Régions	25 500
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	30 000
74833	État - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CVAE et CFE)	5 974
74834	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	7 324
74	Dotations et participations	147 650
7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	28 795
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	5 700
75	Autres produits de gestion courante	34 495
002	Non trouvé	131 391
R002	Résultat reporté ou anticipé	131 391

Dépenses de fonctionnement - répartition par article (en euros)

Article	Fonctionnement - Dépenses	Montant
60611	Eau et assainissement	3 500
60612	Énergie - Électricité	9 000
60618	Autres fournitures non stockables	5 000
60621	Combustibles	7 000
60622	Carburants	1 500
60623	Alimentation	500
60624	Produits de traitement	100
60628	Autres fournitures non stockées	3 000
60631	Fournitures d'entretien	4 000
60632	Fournitures de petit équipement	10 000
60633	Fournitures de voirie	8 000
60636	Vêtements de travail	2 000
6064	Fournitures administratives	1 500
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	500
6067	Fournitures scolaires	4 000
611	Contrats de prestations de services	1 200
6135	Locations mobilières	12 000
614	Charges locatives et de copropriété	1 200
61521	Terrains	1 000
615221	Bâtiments publics	5 000
615231	Voies	2 000
61524	Bois et forêts	5 000
61551	Matériel roulant	1 000
61558	Autres biens mobiliers	3 500
6156	Maintenance	2 200
6161	Multirisques	8 500
6184	Versements à des organismes de formation	500
6226	Honoraires	11 000
6231	Annonces et insertions	1 000
6232	Fêtes et cérémonies	9 000
6237	Publications	2 800
6247	Transports collectifs	51 000
6261	Frais d'affranchissement	1 000
6262	Frais de télécommunications	4 000
6281	Concours divers (cotisations...)	14 000
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	500
62878	A d'autres organismes	13 000
63512	Taxes foncières	4 100
011	Charges à caractère général	214 100
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	2 000
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	300
6411	Personnel titulaire	89 000
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	19 000
6453	Cotisations aux caisses de retraites	18 000
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 700
6475	Médecine du travail, pharmacie	600
012	Charges de personnel, frais assimilés	132 700
739221	FNGIR	9 371
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	14 366
014	Atténuation de produits	23 737
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	500
6531	Indemnités	29 000
6533	Cotisations de retraite	1 400
6535	Formation	500
6553	Service d'incendie	4 500
65548	Autres contributions	33 308
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	5 667
65888	Autres	5
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	74 880
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 213
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	800
6688	Autres	1 500
66	Charges financières	11 513
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 000
6714	Bourses et prix	400
67	Charges exceptionnelles	5 400
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	300
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	300
022	Non trouvé	34 697
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	34 697

Annexe 2 : budget primitif 2022 annexe « lotissement du moulin »

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
Commune (BA) - GRUSSENHEIM (n° SIRET : 21680110000068)
VUE D'ENSEMBLE
- Exercice 2022 -

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT		69 735 €	25 656 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0 €	44 079 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		69 735 €	69 735 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT		0 €	40 940 €
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	40 940 €	0 €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		40 940 €	40 940 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	110 675 €	110 675 €
------------------------	------------------	------------------

Détail par articles du budget annexe « lotissement du moulin »

Article	Fonctionnement - Dépenses	Montant
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	28 795
65888	Autres	0
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	28 795
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	40 940
042	Opérat° ordre transfert entre sections	40 940
Article	Fonctionnement - Recettes	Montant
7015	Ventes de terrains aménagés	25 656
70	Produits des services, du domaine et ventes...	25 656
7588	Autres produits divers de gestion courante	0
75	Autres produits de gestion courante	0
002	Non trouvé	44 079
R002	Résultat reporté ou anticipé	44 079
Article	Investissement - Dépenses	Montant
001	Non trouvé	40 940
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	40 940
Article	Investissement - Recettes	Montant
3	COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS	40 940
040	Opérat° ordre transfert entre sections	40 940